BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

Intitulé

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

- ✓ Diplôme de niveau 5
- ✓ Certification code RNCP : 36939
- ✓ Diplôme Education Nationale code : 32033001
- ✓ Code NSF : 330 Code ROME : K1201

Le métier

Le titulaire d'un BTS SP3S travaille dans le champ administratif des secteurs sanitaires et sociaux en grande proximité avec les partenaires institutionnels, les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé. Interlocuteur privilégié de l'usager, il procède à l'analyse de ses besoins, lui propose des prestations et des services appropriés, organise et gère leur mise en œuvre.

Il peut exercer un emploi dans différentes structures (ex. : mutuelles, structures de soins, centres communaux d'actions sociale, services de protection de la jeunesse, établissements médico-sociaux, entreprises d'aide à la personne…), sous des dénominations diverses (ex. : gestionnaire conseil, conseiller d'action sociale, responsable de secteur en service d'aide à domicile, assistant aux mandataires à la protection des majeurs…). Il joue également un rôle clef dans la bonne marche de la structure en participant à la gestion administrative et comptable, à la démarche projet et qualité, à la coordination et l'animation de l'équipe.

Prérequis

Cette formation est accessible aux titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Délai et modalités d'accès

Démarrage de la formation : début septembre de chaque année.

L'UFA Talensac (OGEC Talensac) s'inscrit dans la procédure rectorale des admissions dans l'enseignement supérieur : www.parcoursup.fr

Accompagnement vers la structure – employeur d'apprenti(e)s

L'UFA Talensac (OGEC Talensac) accompagne les candidats tout au long de leur recherche de structure : entretien et validation du projet professionnel, ateliers sur les techniques de recherche de structure (CV, lettre, entretien…), diffusion des offres d'alternance, mise en relation avec les entreprises.

La procédure interne de l'UFA prévoit en parallèle le dépôt d'un dossier de candidature et un entretien de motivation.

Durée de la formation et calendrier de l'alternance

La formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'une durée de 24 mois dont 1400 heures en centre de formation. L'alternance est d'environ 1 semaine UFA / 1 semaine structure, projet de passer en 3j structure/2 j formation.

Objectifs

Les aptitudes et compétences visées au cours de la formation sont les savoirs, savoir-faire et savoir-être indispensables à la relation et la communication avec les usagers et professionnels, la gestion de la demande et du besoin des usagers, l'organisation et la promotion des activités de la structure, la gestion et l'animation d'équipes.

Compétences professionnelles BTS SP3S.pdf

La formation

Enseignement de spécialité

- Accompagnement et coordination du parcours de la personne
- Projet et démarche qualité
- Politique de la structure sur le territoire
- Gestion de la structure et du service

Enseignement général

- Culture générale et expression
- Anglais

Méthodes mobilisées

Au sein de l'UFA, la formation est assurée en présentiel par des cours et des ateliers professionnels dans des salles disposant d'ordinateurs équipés de logiciels bureautiques. La formation pratique en structure est placée sous la responsabilité d'un Maître d'apprentissage.

Modalités d'évaluation

Pendant la formation : devoirs surveillés, partiels, bulletins semestriels, évaluation des compétences professionnelles en structure.
Pour l'obtention du diplôme : épreuves ponctuelles orales et écrites en fin de formation + contrôles en cours de formation.
2023 - Règlement examen BTS SP3S.pdf

Poursuite d'études

BAC + 3 :
- ***Bachelor (apprentissage à Talensac) Responsable d'établissements de l'économie sociale et solidaire***
- Partenariat UCO : Licence Sciences Sociales, parcours Sciences du Travail.
- Licences professionnelles : Gestion des Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux, Intervention Sociale, Encadrement et Développement des Structures de Service à la Personne, Gestion des Ressources Humaines…).
- Formations sociales : Assistant(e) de Service Social, Educateur Spécialisé, Educateur de Jeunes Enfants.

BAC + 4 et plus :
- Masters à l'Université : Gestion des Ressources Humaines, Gestion de la Protection Sociale…

Tarifs et Rémunération

La formation est organisée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Elle est gratuite et rémunérée pour l'apprenti(e). Salaires des contrats en apprentissage au 01/01/2023.

GRILLE DE REMUNERATION APPRENTISSAGE - % SMIC

	Moins de 18 ans		18 - 20 ans		21 - 25 ans		Plus de 26 ans	
1ère année	27%	471,75 €	43%	751,31 €	53%	926,04 €	100%	1 747,24 €
2ème année	39%	681,42 €	51%	891,09 €	61%	1 065,82 €	100%	1 747,24 €
3ème année	55%	960,98 €	67%	1 170,65 €	78%	1 362,85 €	100%	1 747,24 €

SMIC 1/5/2023	1 747,24 €

Le coût moyen de la formation s'établit entre 6000 € et 6 700 € / an. Ce coût de la formation est présenté à l'entreprise sur devis. Possibilité de prise en charge de ce coût par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont dépend l'identifiant de la convention collective de l'entreprise employeur. Une prise en charge est possible pour les employeurs publics. Se renseigner auprès du CFA St- Félix – La Salle.

Contacts

Renseignements auprès du secrétariat de l'organisme de formation : UFA du lycée Talensac (OGEC Talensac) : ufa@talensac.com ou secretariatufa@talensac.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'accueil et l'organisation de la formation pour les personnes en situation de handicap seront systématiquement étudiés par le Référent Handicap de l'organisme de formation. Renseignements auprès du secrétariat de l'organisme de formation.

Lieu de déroulement de la formation

La formation se déroule de façon alternée dans les locaux de l'UFA du lycée Talensac (OGEC Talensac) au 18 rue de Talensac à Nantes et dans les locaux de la structure employeur de l'apprenti(e).

Indicateurs de résultats

Taux d'obtention du diplôme (reçus/présentés) pour la session 2022 : première promotion juin 2024.
(Etablis selon l'article L. 6111-8 du Code du travail)

Les autres indicateurs de résultats (poursuite d'études, insertion professionnelle, interruption en cours de formation) sont calculés par les ministres chargés de la formation professionnelle et de l'Éducation Nationale et disponibles à l'adresse : https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=BTS33001BTS

Document créé le 20/07/2022 et mis à jour 25/04/2023